

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 10/12

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



AVIS A LA POPULATION

Ordre de convocation

Pour faire suite à la démission de Mme Murielle Kathari Lauritzen vice-Syndique et Municipale ainsi qu'à l'absence de candidat officiel au délai pour le dépôt des listes du scrutin communal initialement prévu le 25 novembre 2012, les électrices et électeurs de la Commune de Goumoëns (**Eclagnens, Goumoens-la-Ville et Goumoens-le-Jux**) sont convoqués le

Dimanche 13 janvier 2013

Pour élire un(e) Conseiller(ère) municipal(e).

En cas de second tour, celui-ci aura lieu le

Dimanche 3 février 2013

Calendrier des scrutins :

Dernier délai pour le dépôt des listes fixé au <u>lundi 10 décembre 2012 à 12h00 précises</u>	Dépôt des listes pour l'élection d'un ou d'une Municipal(e) au Greffe municipal – 1 ^{er} tour Document vierge à disposition au Greffe municipal
Dimanche 13 janvier 2013	Election d'un ou d'une Municipal(e) Election tacite au 1 ^{er} tour possible
Dernier délai pour le dépôt des listes fixé au <u>mardi 15 janvier 2013 à 12h00 précises</u>	Dépôt des listes pour l'élection d'un ou d'une Municipal(e) au Greffe municipal – 2 ^{ème} tour Document vierge à disposition au Greffe municipal
Dimanche 3 février 2013	Election d'un ou d'une Municipal(e) - 2 ^{ème} tour

Concernant cette élection complémentaire et conformément aux articles 9 et 10 de la convention de fusion, **les électrices et électeurs des trois villages sont concernés.**

Pour le surplus, se référer à l'arrêté de convocation du Préfet du district du Gros-de-Vaud du 9 novembre 2012 affiché dans les armoires officielles des trois villages. La Municipalité et le Greffe municipal sont également à votre disposition.

La Municipalité

Document envoyé par voie de tous-ménages, sera distribué le 22 novembre 2012